



REGLEMENT EVENEMENT VTT LA TEMERAIRE

1 – Les courses chronométrées de La Téméraire se disputent sur un circuit de 40 km ou 60 km.

NB : La randonnée se déroule sur des circuits de 20, 30 ou 50 à allure libre sans chronométrage ni classement. Il existe également un raid de 105 km en 2 étapes.

2 – Sur les 2 courses, les compétiteurs pourront être titulaires d'une licence 2014 FFC valide ou présenter un certificat médical daté de moins de 3 mois. Dans le second cas, une assurance souscrite par l'organisateur les couvrira en cas d'accident, son coût est compris dans l'inscription. De plus, les mineurs devront recevoir l'aval des parents ou du responsable légal (signature par ceux-ci du bulletin d'engagement). Les randonneurs n'ont pas de document spécifique à fournir.

3 - Le port du casque est obligatoire pour tous. Les cyclistes doivent respecter le code de la route sur toutes les portions du circuit où il s'applique.

4 – Sur les courses, le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps.

5 - Le parcours est balisé par fléchage et rubalise identifiée « Téméraire » ou aux couleurs de l'un des partenaires de l'épreuve. Les compétiteurs sont tenus de respecter le circuit dans son intégralité, ceci dans le sens de course prévu sans emprunter de raccourci. Les parcours doivent être effectués en vélo sans aucune aide extérieure et donc sans changement de vélo.

6 - Les compétiteurs devront respecter l'environnement et ne jeter aucun déchet, notamment les emballages de barres ou fléchettes énergétiques.

7 - L'aide mécanique entre coureurs est autorisée. Par contre, les compétiteurs ne pourront bénéficier d'aucune aide extérieure ni changer de vélo sur le parcours sous peine d'élimination.

8 - Les sentiers peuvent être empruntés simultanément par des compétiteurs et des randonneurs, par conséquent il faut être vigilant lors des dépassements. En dehors des sentiers, le code de la route doit être impérativement respecté.

9 - Tout abandon ou incident notable devra être signalé au poste de ravitaillement le plus proche.

10 - Le port de la plaque de guidon est obligatoire, son emplacement doit permettre une parfaite lecture du numéro.

11 – L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de bris de matériel, de chute ou de tout autre accident survenant lors de l'épreuve.

12 - L'organisation se réserve le droit d'apporter tous changements au présent règlement dans le but de satisfaire la sécurité ou les exigences administratives.

13 – En cas d'infraction à ce règlement, le(s) commissaire(s) FFC et le comité d'organisation pourront délibérer à tout moment, pendant ou après la course, afin de mettre le contrevenant hors-course.

14 - Le fait de s'inscrire autorise l'organisateur à disposer de mon image sur support photo, vidéo et sur le site internet pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.

15 - Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses. Le non-respect d'une ou plusieurs règles peut signifier sa mise hors-course à tout instant.